



Site de l'Enseignement A Distance

ATTENTION : Nous ne proposons plus les examens à distance.

Guide étudiant pour la formation à distance

Préalable

Chères étudiantes, chers étudiants, vous avez choisi de vous inscrire dans un cursus de formation à distance. Voici quelques informations essentielles sur les modalités des parcours à distance proposés, leurs modalités ainsi qu'une charte à retourner signée dès que possible.

Informations générales.

L'offre de formation à distance propose des masters MEEF ainsi que des préparations aux concours enseignants. **Ces formations sont similaires à celles délivrées en présentielle et conduisent aux mêmes diplômes.**

Les différents parcours sont détaillés sur le site EAD,

<https://ead.u-cergy.fr/>.

Modalités de la formation à distance.

La modalité «à distance» requiert de la disponibilité, de la rigueur et demande un engagement personnel important. **Ce n'est pas un enseignement « à la carte »**. Il est suggéré de bien vérifier si la charge de travail est compatible avec sa vie personnelle et professionnelle.

A l'inscription on distinguera 2 modalités selon les parcours.

1. La formation master (diplômante) qui nécessite assiduité et travail régulier. L'obtention du master est dépendante de l'assiduité, des notes de contrôle continu, et des notes des examens de fin de semestre.
2. La préparation aux concours ne requiert pas d'obligation de présence, mais une implication régulière est toutefois conseillée.

La formation se fait via une plateforme connectée à internet. Elle prend appui sur des cours documentés en ligne, des activités individuelles ou collaboratives et des rencontres tutorales par chat avec les professeurs. Les chats, forums, messageries et espaces de partage de documents constituent les principaux outils de communication. Une formation d'accompagnement à la prise en main de la plateforme est organisée, une fois l'inscription faite.

Exigences de la formation à distance.

Outre les rencontres synchrones auxquelles l'étudiant doit obligatoirement participer, un travail personnel conséquent est également exigé pour les activités encadrées par l'enseignant tuteur. Ces rencontres sont réparties sur la semaine, hors période de stage. La participation aux rencontres est donc nécessaire pour valider les unités d'enseignement.

Affecté dans un groupe, l'étudiant a un calendrier qui précise l'emploi du temps pour le semestre. Il faut compter de 4 à 7 rendez-vous synchrones par semaine. Participant au développement des nécessaires capacités d'échange et de partage du métier d'enseignant, le travail collaboratif, les travaux collectifs occupent une place importante et nécessitent l'écoute et le respect des autres étudiants.

Nous proposons maintenant 3 types d'emplois du temps adaptés aux situations les plus communes.

- 1 journée au choix/semaine et les soirées¹
- Tout en soirée²
- Tout en journée²

Évaluations et examens

En master : les évaluations se font en contrôle continu et dans certaines disciplines, par épreuve terminale en fin de semestre. Les modalités de contrôles sont fournies aux étudiants une fois l'inscription enregistrée. L'étudiant est considéré comme défaillant si l'absentéisme est supérieur à 25% pour l'ensemble des activités programmées d'un cours (EC) par l'enseignant. S'agissant d'une réelle formation, il n'y a pas de dérogation à cette règle, quelles qu'en soient les raisons. Un module non suivi entraîne le passage en session de rattrapage (Session 2). Les travaux à rendre ne peuvent en aucun cas se substituer à la présence aux rencontres tutorales avec les professeurs.

Les productions des étudiants qui sont régulièrement évaluées et 2 concours blancs en français et en mathématiques constituent la moyenne des contrôles continus, celle-ci est associée à 50% aux épreuves terminales pour les disciplines dans lesquelles elles sont organisées (Connaissance du métier, Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences) aux mêmes dates et dans les mêmes conditions que dans les autres sites de l'ESPE.

Attention : le contrôle terminal en régime dérogatoire n'est pas possible pour les étudiants inscrits à distance. Les examens se déroulent sur les sites de formation de l'université en fin de semestre. Cela nécessite donc un déplacement sur site (2 à 4 déplacements annuels sont à prévoir en master PE).

¹ Le choix de cette journée est possible (du lundi au jeudi).

² Les offres sont limitées et doivent être justifiées.

En préparation concours : Il n'y a aucun examen, en revanche des travaux évalués sont proposés.

Les stages

Pour les masters, les stages sont obligatoires. En M1, 2 stages d'observation et de pratique accompagnée sont exigés. Leur durée respective est de 2 semaines incompressibles, précédées de deux jours d'observation. Les lieux et les dates de stages sont proposés par les services DSDEN. La mise en stage est sous la responsabilité du site EAD. L'offre n'est pas négociable par l'étudiant, sauf en cas de force majeure. Une demande de dispense de stage peut être accordée sur commission pour les étudiants exerçant déjà des fonctions d'enseignement effectif dans une école maternelle ou primaire.

Pour les étudiants à distance qui ne sont pas de l'Académie de Versailles ou résidant à l'étranger, Ils trouveront eux-mêmes un lieu de stage. Les étudiants sont responsables de ces démarches et doivent se conformer aux procédures administratives données par le site EAD et respecter les dates de stage.

Scolarité

Mme Sandrine PIVIDORI, sandrine.pivodori @ u-cergy.fr

Coordination plateforme

Mme Sandrine LEDUC, sandrine.leduc @ u-cergy.fr

Direction des études

Charte de bonne conduite.

Relative aux modalités d'échanges entre étudiants, avec les enseignants tuteurs, avec l'administration, en cas de problèmes techniques.

Suivre un parcours de formation à distance sans se rendre sur les lieux de formation et sans en rencontrer les différents partenaires est une spécificité qui peut engendrer des sentiments d'isolement ou de carences d'information. Dans notre dispositif, l'ensemble de l'information passe par la consultation du site EAD et par la plateforme de formation. Il convient de consulter régulièrement : le séminaire « Salle administrative vie étudiante » de la formation et les ressources documentaires qu'il propose, l'emploi du temps en ligne (<https://goo.gl/2aepjt> pour le master PE M1, <https://goo.gl/EMMwNj> pour la Préparation CRPE), sujet à des modifications résultant de contraintes nouvelles exprimées par les enseignants.

Pour des problèmes « plus individualisés » vers les services de l'EAD, il faut bien identifier le destinataire de votre requête. Réciproquement, l'étudiant à distance exerce une veille quotidienne sur sa messagerie sur la plate-forme et fournit une réponse rapide lorsque qu'on le sollicite. Les personnels administratifs et pédagogiques répondent aux nombreuses demandes personnalisées, mais cela demande du temps. La patience est donc de mise en EAD. Les rappels et les destinataires multiples encombrant inutilement les boîtes mails.

Il convient de souligner que les échanges électroniques doivent faire l'objet d'une certaine retenue dans leur rédaction et dans leur forme. Quelques règles élémentaires de courtoisie doivent être respectées dans les échanges :

- La plateforme n'est pas « un réseau social ». Ses outils de communication ne peuvent pas être utilisés pour communiquer ses humeurs ou ses états d'âmes à l'ensemble de la communauté. Vérifier les destinataires avant de valider un message.
- Les destinataires des messages sont clairement identifiés et sont limités aux interlocuteurs concernés.
- Les « copier/coller » d'extraits de mail sortis de leur contexte d'une tierce personne ne peuvent être propagés sans son consentement.
- Les différentes marques de ponctuation ou de style ont un sens en termes de communication électronique : écrire en capitale, ou en gras n'est pas anodin... Recherchons la sobriété, la précision et la concision dans nos échanges.

Je soussigné,, atteste avoir bien pris connaissance des informations concernant la formation à distance et je m'engage à respecter la charte de bonne conduite éditée ci dessus.

Le Signature :

A renvoyer par mail après inscription définitive à sandrine.pivodori@u-cergy.fr.